

Communiqué de presse

Paris, le 7 avril 2020

Enquête sur l'impact du Covid-19

Mobilisée depuis le début de l'épidémie de coronavirus, la CCI Paris Ile-de-France vient de réaliser une enquête auprès de 2 000 entreprises franciliennes pour mesurer l'impact de la crise sanitaire sur leur activité. Les résultats de cette enquête montre que 87% des commerces de proximité (hors alimentaire) sont concernés par des mesures de fermeture administrative.

Les chefs d'entreprise estiment que leur activité est fortement orientée à la baisse à cause de la crise du Covid-19. 80% d'entre eux déplorent une baisse de chiffre d'affaires, 35% des difficultés de trésorerie et 27% des ruptures d'approvisionnement. « *Nous n'avons plus de trésorerie depuis le début du confinement, plus de chiffre d'affaires ; je vais devoir mettre la clé sous la porte* » indique un chef d'entreprise.

24% des chefs d'entreprise ont dû faire face à des baisses d'effectif, soit pour motif de garde d'enfants de moins de 16 ans et/ou de personnes fragiles (55% d'entre eux), soit pour motif de maladie (25%), soit parce que les salariés invoquent leur droit de retrait (20%).

Quant aux principales mesures mises en place par les entreprises pour freiner la progression de l'épidémie, 71% ont eu recours à l'activité partielle, 50% au report des échéances sociales et 35% au report des échéances fiscales.

Une entreprise sur deux a au moins un salarié en télétravail, et plus de 20% ont placé l'ensemble de leurs salariés en télétravail. 56% des entreprises rencontrent des difficultés pour mettre en place le chômage partiel dans leurs structures.

Face à ce bilan, la CCI Paris Ile-de-France rappelle qu'elle a mis en place, dès le 13 mars, un numéro spécial : 01 55 65 44 44 (tarif d'un appel local) et une adresse mail dédiée : urgence.entreprise@cci-paris-idf.fr pour apporter un soutien sur mesure aux entreprises, avec des conseillers dédiés dans les 8 départements franciliens. « *Nous sommes en première ligne pour répondre aux questions. Notre plateforme a reçu plus de 6244 sollicitations d'entreprises à ce jour* » souligne Didier Kling, président de la CCI Paris Ile-de-France.

Enfin, dans la continuité de son action en faveur des commerçants qui sont particulièrement impactés par cette crise, la CCIR a lancé début avril « *J'aime mes commerces à domicile* », un outil de référencement et d'information sur les commerçants en capacité de livrer et d'assurer la vente à emporter dans chaque commune. « *Environ 30 900 commerces alimentaires ont le droit de continuer leur activité, soit 184 000 emplois, d'où l'importance d'être à leur côté avec l'opération J'aime Mes commerces à domicile* » conclut Didier Kling.

- Enquête du CROCIS réalisée par mail le 30 mars auprès de 2 000 entreprises du territoire francilien